



Conseil supérieur des Professions économiques
Hoge Raad voor de Economische Beroepen

Madame Nathalie MUYLLE
Ministre de l'Emploi, de l'Economie
et de la protection des Consommateurs

59-61, rue Ducale

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13 décembre 2019

Madame la Ministre,

Le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a transmis au Conseil supérieur des Professions économiques, en date du 15 juillet 2019, un projet de « norme générale applicable à toute mission confiée au réviseur d'entreprises ».

Ce projet de norme a fait l'objet, conformément aux dispositions contenues dans l'article 31 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, d'une consultation publique organisée par l'IRE (du 1^{er} mars et le 30 avril 2019) avant d'être transmis au Conseil supérieur.

Avant de procéder à l'examen de la demande d'approbation du projet de norme, le Conseil supérieur a procédé à différentes démarches (obligations et options prévues par l'article 31 de la loi précitée) :

- consultation du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- consultation de la Banque nationale de Belgique (BNB) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- consultation de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- audition des représentants de l'IRE dans le cadre de la réunion du Conseil supérieur du 11 septembre 2019.

Deux réactions ont été transmises au Conseil supérieur, l'une par le Gouverneur de la Banque nationale de Belgique (courrier daté du 19 août 2019), l'autre par la Secrétaire générale du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (courrier daté du 5 septembre 2019) en réponse aux courriers du 24 juillet 2019.

Au terme de l'audition du 11 septembre 2019, les membres du Conseil supérieur n'ont pas approuvé le projet de norme et ont adressé un courrier en date du 19 septembre 2019 contenant les remarques qu'ils souhaitaient formuler à propos du projet de norme soumis pour approbation.

Une nouvelle mouture du projet de norme soumis pour approbation a été transmise par l'IRE en date du 10 octobre 2019. Au terme de la réunion du Conseil supérieur du 8 novembre 2019, un courriel a été adressé à l'IRE afin de demander deux adaptations dans les considérants précédant la norme en projet afin de se conformer aux dispositions contenues dans le courrier du 10 octobre. Une nouvelle mouture de la norme a été transmise par les services de l'IRE en date du 3 décembre 2019.

*

* *

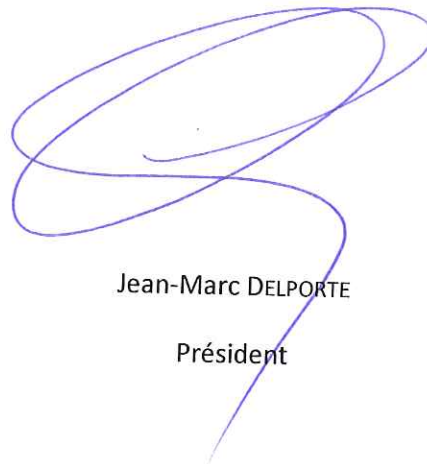
Etant donné que les différentes conditions légales en matière de procédure ont été respectées et au vu du contenu dudit projet de norme adopté par le Conseil de l'IRE en date du 24 mai 2019, du 27 septembre 2019 et du 29 novembre 2019, le Conseil supérieur a décidé d'approuver le projet de « norme générale applicable à toute mission confiée par une entreprise au réviseur d'entreprises ».

Vous voudrez bien trouver, annexés au présent courrier, différents documents :

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 24 mai 2019 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 1) ;
- le courrier du 15 juillet 2019 du Président de l'IRE demandant l'approbation du projet de norme, les résultats de la consultation publique et un document de synthèse, établi par l'IRE à la demande du Conseil supérieur, démontrant la suite donnée aux différentes remarques formulées dans le cadre de la consultation publique (annexe 2) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises en date du 24 juillet 2019 (annexe 3) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la FSMA en date du 24 juillet 2019 (annexe 4) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la BNB en date du 24 juillet 2019 (annexe 5) ;
- le courrier transmis par le Gouverneur de la BNB au Conseil supérieur en date du 19 août 2019 (annexe 6) ;
- le courrier transmis par la Secrétaire générale du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises au Conseil supérieur en date du 5 septembre 2019 (annexe 7) ;

- le courrier adressé par le Conseil supérieur à l'IRE en date du 19 septembre 2019 (annexe 8) ;
- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 27 septembre 2019 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 9) ;
- le courrier du 10 octobre 2019 du Président de l'IRE demandant l'approbation du nouveau projet de norme (annexe 10).
- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 29 novembre 2019 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 11) ;
- le courriel du 3 décembre 2019 du staff de l'IRE transmettant une nouvelle mouture du projet de norme soumis pour approbation (annexe 12).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Jean-Marc DELPORTE

Président